Nations Unies S/PV.5064



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5064e séance

Mardi 26 octobre 2004, à 13 h 5

New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Von Ungern-Sternberg
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chili	M. Landerretche
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Oyarzún
	États-Unis d'Amérique	M. D'Elia
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2004/804)

04-57261 (F)

0457261

La séance est ouverte à 13 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2004/804)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Abdi (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/804, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme ses résolutions antérieures et les déclarations de son président concernant la situation en Somalie, notamment la résolution 1558 (2004) du 17 août 2004 et la déclaration de son président (S/PRST/2004/24) datée du 14 juillet 2004.

Le Conseil réitère sa volonté de parvenir à un règlement global et durable de la situation en Somalie, et son respect pour la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité du pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Conseil salue les récents progrès réalisés à la Conférence de réconciliation nationale en Somalie tenue à Nairobi, y compris la mise en place du Parlement fédéral de transition de la Somalie et l'élection qui a suivi du Président du Parlement et Président intérimaire de la Somalie, qui représentent autant d'étapes importantes en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie.

Soulignant qu'il importe de consolider les acquis obtenus jusqu'ici, le Conseil attend avec intérêt la formation en Somalie, dans le proche avenir, d'un gouvernement fédéral de transition capable d'engager un processus de réconciliation et de reconstruction dans un esprit de consensus et de dialogue avec toutes les parties somaliennes.

À cet égard, le Conseil encourage le Parlement fédéral de transition et le Président à prendre des mesures supplémentaires afin de choisir un premier ministre et un cabinet efficient et efficace, et à établir un programme d'action et un calendrier préliminaires pour la période de transition. Il prie instamment les institutions fédérales de transition d'associer pleinement les femmes à l'entreprise de réconciliation et de reconstruction à mener après le conflit. Il prend note des échanges de vues en cours pour tracer les contours d'éventuels mécanismes de coopération entre le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale.

Le Conseil rend hommage aux États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), notamment au Gouvernement kényan, ainsi qu'aux autres pays et organisations pour l'appui constructif qu'ils ont apporté à l'entreprise de réconciliation nationale en Somalie au cours des deux dernières années, et les encourage à poursuivre leurs efforts en faveur de la cause de la paix dans ce pays.

Le Conseil accueille avec satisfaction et appuie l'engagement que l'Union africaine a pris de faciliter le processus de transition en Somalie, en particulier en préparant une mission d'appui à la paix en Somalie, y compris des formules pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et encourage la communauté

internationale des donateurs à contribuer à cette entreprise.

Le Conseil se félicite également des efforts déployés par le Bureau politique des Nations Unies en Somalie, l'Équipe de pays des Nations Unies, l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie, l'Union européenne, le Forum des partenaires de l'IGAD, la Ligue des États arabes et tous ceux qui concourent à l'établissement d'un cadre de consolidation de la paix, efforts qui devraient conduire à l'élaboration d'un programme d'assistance rapide, et appelle la communauté internationale à soutenir ce programme ainsi que les programmes de développement économique et de relèvement d'urgence, à mesure que la sécurité revient en Somalie.

Le Conseil partage l'avis du Secrétaire général, selon lequel "au stade actuel des progrès accomplis dans le processus de paix en Somalie, l'Organisation des Nations Unies sera probablement invitée à renforcer son rôle et sa présence dans la consolidation de la paix, afin d'être en mesure d'aider les parties somaliennes à concrétiser leur accord. Dans le même temps, il est clair que tout renforcement du rôle de l'Organisation en Somalie doit être progressif, et devrait dépendre de l'issue des échanges de vues avec le nouveau gouvernement". Le Conseil attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général à cet égard.

Le Conseil prie instamment les dirigeants somaliens de créer un environnement favorable pour le futur gouvernement fédéral de transition en entreprenant résolument d'améliorer les conditions de sécurité sur le terrain et réaffirme que ceux qui persistent sur la voie de l'affrontement et du conflit devront répondre de leurs actes. Le Conseil continuera de suivre la situation de près. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/38.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.